



# Royale Entente Sportive Couvin - Mariembourg

## REGLEMENT « COUVY' CUP 2014 »

1. **Règlement.** Les matches seront disputés selon les règlements de la FIFA et de l'URBSFA. L'organisateur de la Couvy Cup a obtenu l'homologation pour la mise en œuvre de sa manifestation de la part de l'URBSFA. L'organisateur du tournoi désigne une commission exécutive. Cette commission est seule responsable du déroulement du tournoi.
2. **Arbitrage.** Les matches sont dirigés par des membres du club en U6,U7,U8,U9,U10 et U11 (ainsi que les équipes mixtes)
3. **Equipes.** La participation à ce tournoi est réservée aux équipes en possession de l'homologation de leur fédération nationale de football. **Le club qui se désistara de son engagement au tournoi sera redevable envers la RES Couvin-Mariembourg de la somme de 250 euros.**
4. **Dirigeant d'équipe.** Chaque équipe devra être accompagnée par un dirigeant d'équipe de plus de 18 ans. Ses nom, adresse et date de naissance devront être mentionnés sur la liste des joueurs. Le dirigeant d'équipe est responsable du comportement des joueurs, aussi bien sur l'enceinte sportive que dans d'autres locaux qui sont mis à la disposition des participants.
5. **Joueurs :** un joueur ne pourra participer qu'avec 1 seule équipe au même tournoi. Une dérogation pourra être accordée par les organisateurs au cas où une équipe n'aurait pas assez de joueurs.
6. **Catégories :**
  - « U11 » : 8 joueurs nés en 2003 ou après
  - « U10 » : 8 joueurs nés en 2004 ou après
  - « U9 » : 5 joueurs nés en 2005 ou après
  - « U8 » : 5 joueurs nés en 2006 ou après
  - « U7 » : 5 joueurs nés en 2007 ou après
  - « U6 » : 5 joueurs nés en 2008 ou après

Contrôle : le dirigeant d'équipe devra, avant le tournoi, remettre au secrétariat du tournoi, la liste des joueurs, avec par joueur : nom, date de naissance. Le même joueur ne peut participer au tournoi que dans 1 seule équipe. (sauf dérogation voir point 5)
7. **Durée des matchs :** 1x15 minutes
8. **Classements et match de poules :** le classement est déterminé par le nombre de points obtenus. Les points sont attribués de la façon suivante : 3 points par match gagné ; 1 point par match nul et 0 point par match perdu. Si 2 ou plusieurs équipes obtiennent le même nombre de points, le règlement suivant sera appliqué pour les départager : 1. la différence entre les buts marqués et les buts encaissés sur l'ensemble des matchs ; 2. le résultat de la rencontre ayant opposé les 2 équipes à départager; 3. au plus grand nombre de buts marqués dans les poules . Dans le cas où il n'y aurait pas la possibilité de départager les équipes, il sera procédé à un tirage au sort.  
En cas d'égalité dans les matchs de classement, il sera procédé à 3 tirs au but.
9. **Maillot :** chaque club doit avoir une tenue de réserve aux couleurs différentes de la première tenue. Si avant le début du match, l'arbitre juge que les couleurs de maillots des 2 équipes ne se différencient pas suffisamment, le premier club appelé devra jouer sous une autre couleur.
10. **Des mesures disciplinaires :** Un joueur exclu (carton rouge) doit quitter le terrain immédiatement. On ne peut pas le remplacer. Il ne pourra pas jouer le match suivant. Un joueur averti (carte jaune) doit quitter le terrain immédiatement. Il peut être remplacé pendant le même match pour autant qu'il reste encore des joueurs remplaçants disponibles. Un joueur averti a le droit de jouer le match suivant. Tout rapport de mauvaise conduite sera envoyé à la fédération nationale, laquelle en informera les autres fédérations concernées. En match de poule, tous les résultats d'une équipe seront considérés comme perdus sur le score de 3-0 si : 1.cette équipe ne se présente pas à temps avant un match ; 2.cette équipe joue avec un joueur non-licencié ; 3. l'arbitre arrête le match par mauvaise conduite des joueurs de cette équipe. Pendant le 2<sup>ème</sup> tour de classification et les finales, l'équipe en question, dans les cas mentionnés ci-dessus, perdra le match automatiquement avec le résultat 0-3.
11. **Réclamations :** Les décisions de l'arbitre sont sans appel. Les réclamations, hors du ressort arbitral, devront être déposées au plus tard 15 minutes après le match. La commission du tournoi tranche également dans les cas non répertoriés ci-dessus. Ses décisions sont sans appel.
12. **Programme des matchs :** En cas de circonstances non prévues, la commission du tournoi a le droit de changer le programme des matchs.
13. **Responsabilités :** les clubs participants sont eux-mêmes responsables pour une assurance adéquate des joueurs. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de détérioration, de blessure personnelle et disparition ou perte de tout objet.